



## COMMUNE de LES CONTAMINES-MONTJOIE

### ARRETE DU MAIRE

**OBJET : Arrêté complémentaire sur la rémunération du Commissaire enquêteur –  
Enquête Publique – Déclassement du Domaine Public – Centre-Village**  
**ARD2017-098**

#### **Le Maire de la Commune des Contamines-Montjoie,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et R141-4 à R 141-10 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants ;

Vu l'arrêté ARD2017-097 du 21 décembre 2017 ;

### **ARRETE**

#### **Article 1 : Rémunération du commissaire-enquêteur**

Aux termes de son arrêté ARD2017-097 du 21 décembre 2017, Monsieur le Maire a désigné en tant que commissaire-enquêteur **Monsieur Jean-François DUBOSSON**, Agréé en architecture honoraire, demeurant à SALLANCHES (74704) – 271 Route de Villy – BP 130.

Concernant sa rémunération, il était précisé ce qui suit : « *Les frais d'indemnisation du commissaire enquêteur, comprenant les vacations et le remboursement des frais que le commissaire-enquêteur aura engagé pour l'accomplissement de sa mission seront pris en charge par la commune sur justificatifs, conformément aux articles R.134-18 à R.134-21 du Code des Relations entre le Public et l'Administration.* »

#### **Il convient d'apporter des précisions à ce point, comme suit :**

Les frais d'indemnisation du commissaire enquêteur, comprenant les permanences, l'examen et étude du dossier, l'élaboration du rapport d'enquête et les conclusions, les réunions avec la commune, les vacations seront prises en charge par la commune.

Le remboursement des frais que le commissaire enquêteur aura engagé pour l'accomplissement de sa mission seront également pris en charge par la commune sur justificatifs, conformément aux articles R.134-18 à R.134-21 du code des Relations entre le public et l'administration.

#### **Article 2 : Notification**

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville,
- Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,
- Monsieur le commissaire enquêteur.

Fait à Les Contamines-Montjoie  
Le 28 décembre 2017

Certifié exécutoire compte tenu  
de la réception en Sous-Préfecture  
par télétransmission le 28 DEC. 2017  
affiché du 28 DEC. 2017 au

Le Maire,  
Etienne JACQUET

